

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Séance du 7 avril 2022

DELIBERATION N°2022-22

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « ESPÈCES ET COMMUNAUTÉS BIOLOGIQUES » DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2018 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Sur proposition de la commission « espèces et communautés biologiques »,

Après avoir procédé à l'élection du président,

Décide :

Article unique

Est élu président de la commission « espèces et communautés biologiques » :

- Nyls de PRACONTAL

Le président du Conseil national de la
protection de la nature

A blue ink signature, appearing to be 'Loïc Marion', written in a cursive style.

Loïc MARION